

Gazette du Palais

Le Journal Spécial des Sociétés

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Joussea
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC
Recueils + table seuls : 362,46 € TTC
Journal, recueil + table : 487,02 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €
Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
La Gazette du Palais – Le Journal des Sociétés
Administrateur : Pierre-Yves Romain
Contrôleur de gestion : Cyrille de Montis
Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris
RCS Paris 383 314 671

Composé de :

La Gazette du Palais – Société du Harlay
SA au capital de 98 460 €
Président : François-Xavier Charvet
Directeur Général : Pierre-Yves Romain
12, place Dauphine 75001 Paris
Société de publications et de publicité pour les sociétés
SA au capital de 216 000 €
P.C.A. : Charlyne Leseur
8, rue Saint-Augustin 75080 Paris cedex 02

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097
ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

3

Doctrine

■ Loi *Macron* – Épargne salariale

note par Alain SAURET sous L. n° 2015-990, 6 août 2015

4

Jurisprudence

■ Le préjudice d'angoisse des victimes du Distilbène est inclus dans les souffrances endurées ou le déficit fonctionnel permanent

note par Daphné TAPINOS sous Cass. 2^e civ., 2 juill. 2015

8

■ Florilège de précisions utiles au droit du crédit

note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous Cass. 1^{re} civ., 17 juin 2015

11

■ Chronique de jurisprudence de droit des transports

par Romain CARAYOL

15

■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation

par Catherine BERLAUD

23

■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État

par Philippe GRAVELEAU

28

■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

par Catherine BERLAUD

31